Cou FRC 891.

PROCÈS-VERBAL

DU TRANSPORT DE L'ORIFLAMME

DE L'ARMÉE FRANÇOISE,

A LA SALLE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LE quatorze Juillet, mil ſept cent quatre-vingt-dix, après la cérémonie de la Fédération, M. de la Fayette a propoſé à pluſieurs Officiers & Soldats-Vétérans Députés de l'armée a ladite Fédération, qui entouroient l'Oriflamme, d'aller dîner au Château de la Meutte, & d'y dépoſer, pendant ce temps, l'Oriflamme qui devoit être enſuite rapportée à Paris; les Officiers & Soldats-Vétérans ſe ſont conformés ponctuellement à cet ordre. Ils ont dépoſé, pendant le dîner, l'Oriflamme dans un appartement du Château de la Meutte, qu'on leur a dit être la chambre du Roi.

Après le dîner, ils ſe ſont réunis au nombre de vingt-neuf, ſavoir : MM. Dupeyrat, Capitaine-Commandant du Régiment de Conti, Infanterie; le Bas, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Garniſon du Roi; Nivelon, Capitaine audit Régiment; Conſtantin, Capitaine en ſecond au Régiment de Boulonnois; Denis, Lieutenant en premier au Régiment de Saintonge; Chape-

lelle ; Commandant au Régiment d'Angoumois ; Lavérand, Lieutenant de Grenadiers au Régiment de Rohan ; Pauret, Lieutenant de Grenadiers au Régiment de Royal-Comtois ; Maquin, Lieutenant de Chaſſeurs au Régiment des Trois-Evêchés ; Duchesnoy, Officier de Grenadiers-Royaux ; Desauderes, Sergent ; Lorin, Caporal ; Michel, Caporal au Régiment de Saintonge ; le Roi, Sergent au Régiment de Beaujolois ; Bequin, Sergent-Major au Régiment de Chartres ; Beauséjour, Appointé ; Benan, Appointé au Régiment d'Angoumois ; Bellerose, Caporal de Grenadiers ; la Rose, Caporal au Régiment de Navarre ; Crepet, Appointé ; Bapon, Chaſſeur au Régiment de Rohan ; l'Orange, Caporal de Chaſſeurs au Régiment de Conti ; l'Etoile, Sergent ; la Rochelle, Caporal ; Montaléco, Muſicien au Régiment de Royal-Comtois ; Briſſac, Maréchal des Logis des Chaſſeurs de Bretagne ; Levaſſeur, Caporal au Régiment d'Angoulême ; de Benezet, Capitaine au Corps du Génie ; Antoine Poncet, Lieutenant-Colonel, Aide-Maréchal Général des Logis des armées Françoiſes.

Ils ont prié qu'on leur ouvrît la chambre dans laquelle étoit renfermée l'Oriflamme, qu'ils ont rapportée à Paris dans le plus grand ordre.

A neuf heures & demie du ſoir, ils ont rencontré, ſur la terraſſe des Feuillans, M. Dubuiſſon de Blainville, Lieutenant-Colonel-Commandant du Bataillon de Garniſon d'Auxerrois, Député Suppléant à l'Aſſemblée Nationale, & Député des troupes provinciales à la Confédération ; ils l'ont engagé à prendre le commandement du détachement, pendant que M. Antoine Poncet, qui avoit apporté l'Oriflamme de la Meutte, eſt allé chez M. de la Fayette, avec un Chaſſeur de la Garde Nationale Pariſienne, pour lui demander un ordre, afin de

faire ouvrir la salle de l'Assemblée Nationale ; & d'y placer l'Oriflamme que le détachement se proposoit de garder jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres de l'Assemblée.

M. de Blainville a accepté cet honneur avec la plus vive reconnoissance, & s'est placé, avec le détachement & l'Oriflamme ; dans le vestibule de la salle de l'Assemblée Nationale, en attendant les ordres que M. Poncet devoit apporter de la part de M. de la Fayette.

M. Poncet n'a pas trouvé M. de la Fayette ; mais il a rapporté une lettre de M. de la Colombe, Aide-Major Général de la Garde Nationale Parisienne ; qui prioit le Commandant de la Garde de l'Assemblée, de faire ouvrir la salle pour y recevoir l'Oriflamme, & le détachement des Officiers & Soldats-Vétérans ; en conséquence l'Oriflamme a été déposée près le fauteuil de M. le Président.

M. de Blainville croyant que douze hommes, avec un Capitaine, un Lieutenant & lui, suffisoient pour cette garde, a proposé aux dix-sept braves Vétérans de se réduire à douze ; & aux cinq plus fatigués d'aller se coucher : aucun d'eux n'y a consenti ; & tous ont voulu partager l'honneur de garder le dépôt précieux qui étoit entre leurs mains.

Le 15 Juillet, M. de Saint-Prieſt, Porte-Cornette blanche de France, qui étoit revenu à Paris le 14 après la cérémonie, par ordre de M. de la Fayette ; est arrivé à neuf heures du matin, à la salle de l'Assemblée Nationale. L'Oriflamme lui a été remise, étant toujours gardée par le même détachement.

A Paris, le 15 Juillet 1790.

Signés Dupeyrat, Capitaine-Commandant de Conti, & de la Garde de Combey ; le Bas, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Gar-

862

nison du Roi, de Garde Oriflamme ; PAUSAT, du Régiment Royal Comtois, Sous-Lieutenant, de Garde, *idem.* ; ANT. PONCET ; LAVERAND, Lieutenant de Grenadiers au Régiment de Rohan ; NIVELON, Capitaine du Régiment de Garnison du Roi ; DESAUDERS, BRISAC, LÉTOILLE, MOUTAYS, LE ROY, DUBUISSON DE BLAINVILLE.

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, N°. 31.